



**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal
du Vendredi 24 Juillet 2009
salle La Rance – 18h30**

Présents : Mesdames DELORT — FERRIERES — HERCOUET-TESTA — RAVANEL — SEYROLLE — TANNÉ

Messieurs ROUZIERES — BRANDALAC — BRAYAT — CABEZON — DESSALES — GENTIL — LELARGE — PICARROUGNE — TOURRILHES — VISINONI

Excusés M BOUNIE donne pouvoir à M. ROUZIERES — M FEL donne pouvoir à Mme TANNÉ — M AMADIEU donne pouvoir à M CABEZON.

Président de séance : M. ROUZIERES Christian, 1^{er} Adjoint

Secrétaire de séance : Mme HERCOUET-TESTA

AUTORISATION DE RAJOUTER UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Demande de subventions exceptionnelles du Comité des Fêtes et du Vélo Club.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2009

Ce procès verbal sera soumis pour approbation au prochain Conseil.

1/ VENTES DE TERRAINS

1-1/ VENTE TERRAIN LOTISSEMENT LE CAMP

Lors de la séance du 21 octobre 2008, le Conseil Municipal a accordé exceptionnellement un tarif dérogatoire pour l'achat global de 4 lots du lotissement le Camp. Le promoteur renonce au projet initial et se porte désormais acquéreur uniquement du lot n°8 (849m²) au prix initial, soit 25€ TTC. Maître DELLAC est désigné pour réaliser les formalités nécessaires à la rédaction de l'acte de vente

1-2/ VENTE TERRAIN RUE DES HORTENSIAS (LOTISSEMENT LE CONTE)

Au lotissement « Le Conte » une demande d'accession à la propriété a été faite par un locataire auprès de la SA d'HLM Polygone, pour une maison construite sur un terrain qui appartient à la commune de Maurs.

Cette vente de terrain est acceptée et sera consentie suivant l'évaluation du service France Domaine, à 10€ TTC le m². Maître RIVIERE-LAVERGNE est désigné pour réaliser les formalités nécessaires à la rédaction de l'acte de vente.

L'ensemble des frais seront pris en charge par la SA d'HLM Polygone et l'acquéreur.

2/ ABBATIALE ST-CESAIRE : APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Compte tenu des restrictions budgétaires des financeurs, et notamment des crédits de l'Etat (DRAC), les travaux seront scindés en 8 lots pour un montant total de travaux estimé à 439 000€HT. Des tranches fermes et conditionnelles sont prévues au marché, le lancement de la consultation des entreprises est prêt.

3/ AMENAGEMENT RUE ORATOIRE – ROUTE DE QUEZAC – RUE DU CIMETIERE

3-1/ CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

Compte tenu de l'importance des travaux à réaliser, il apparaît que la meilleure solution, pour mener à bien l'ensemble des travaux, est de n'avoir qu'un seul maître d'ouvrage, à savoir la commune de MAURS. En effet, les travaux sont les suivants :

- La commune a décidé d'aménager la Rue de l'Oratoire, la Route de Quézac (RD 19), et la Rue du Cimetière. Les travaux correspondant consistent à:
 - la réfection des réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales,
 - l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques,
 - l'aménagement de surface,
- Le SIVU d'assainissement Maurs-St-Etienne programme en même temps sur ce secteur des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées (mise en séparatif)
- En parallèle, la Communauté de Communes du Pays de Maurs doit réaliser, au carrefour de la Route de Quézac et de la Rue du cimetière, une aire de camping cars.

En conséquence, deux conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage, seront signée l'une avec le SIVU l'autre avec la Communauté de Communes du Pays de Maurs, la Commune sera désignée maître d'ouvrage déléguée pour l'ensemble des travaux.

3-2/ APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Cantal a dressé le projet de dossier de consultation des entreprises. L'estimation totale des travaux, s'élève à 1 091 235€ HT. Les travaux financés par le SIVU Assainissement Maurs-Saint-Etienne et la Communauté de Communes du Pays de Maurs, sont inclus dans ce montant total.

Cette opération se déroulera en 2 tranches : une première relative aux travaux de réseaux (fin 2009) et la seconde relative à la voirie (début 2010).

4/ APPROBATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Cette convention, entre la commune de Maurs et la Communauté de Communes Cère et Rance en Châtaigneraie, permettra, dès la rentrée prochaine, la mise à disposition durant 4 heures hebdomadaire de personnel qualifié en vue de développer une nouvelle pratique instrumentale (flûte traversière) au sein de l'école de musique.

5/ BUDGETS : DECISIONS MODIFICATIVES

Il est nécessaire d'effectuer quelques ajustements budgétaires relatifs aux écritures d'emprunts. En effet, la répartition d'un emprunt sur trois budgets différents a entraîné des écarts budgétaires qu'il est nécessaire de régulariser. Ces régularisations concernent les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal, du budget eau potable et du budget camping.

6/ BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2009

Est octroyé :

- 200 € au Comité des fêtes de Maurs qui souhaite, lors de la fête de la Saint-Césaire, sensibiliser le public aux problèmes d'environnement. Il lance une action de « gobelets réutilisables ». Cette démarche citoyenne permet de rendre le site plus propre,

simplifie la tâche de nettoyage et implique la population dans une démarche environnementale.

- 300 € au Vélo Club Maursois pour une aide à l'organisation de la course cycliste du lundi de la fête : « prix de la Saint-Césaire et de la Ville de Maurs »

7/ QUESTIONS DIVERSES

- **Bilan des dossiers en cours.**
- **Plan de pandémie grippale :** la commune de Maurs a été retenue pour être un centre de soins en cas de pandémie grippale pour le sud est du département. Les élus sont en rapport avec les autorités sanitaires pour une organisation des soins en cas d'épidémie. Celle ci est à craindre, non pas pour la gravité de la pathologie, qui semble être semblable à une grippe ordinaire, mais pour la rapidité de la contagion et de la propagation.